

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

-----

**2012 DAC 305** Subvention à l'association Réel Symbolique Imaginaire R.S.I - La Ressource (17e)

**M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Réel Symbolique Imaginaire (R.S.I) - La Ressource, 45 rue Berzélius à Paris 17e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 17 septembre 2012

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e commission et par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.000 euros, au titre de 2012, pour les activités culturelles du centre Kirikou élaborées dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association Réel Symbolique Imaginaire (R.S.I) - La Ressource, 45 rue Berzélius à Paris 17e arrondissement. D03009 / SIMPA : 5101 / 2012\_01841.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004: Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture.